

**2024 DPE 16 - DFA** Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2023

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2023, les résultats suivants sont constatés :

**DEPENSES**

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à ..82 859 353,69 euros

Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à 93 232 834,16 euros

Soit un total de .....176 092 187,85 euros

**RECETTES**

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à 79 311 224,20 euros

Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à 103 343 065,17 euros

Soit un total de .....182 654 289,37 euros

Soit un excédent de .....6 562 101,52 euros

Après reprise des excédents reportés de l'exercice 2022 en section d'exploitation, soit 458 209,64 €, et en section d'investissement, soit 2 223 347,88 €, le résultat de clôture du budget annexe de l'assainissement s'établit en excédent de 9 243 659,04 €.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de France et de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. Il est donc présenté hors taxes.

## **1. SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 89,1 M€ au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2023.

### **1.1. Situation des autorisations de programme**

Au 31 décembre 2023, compte tenu du montant des AP votées en 2023 (32,9 M€) et du montant des AP terminées correspondant à des opérations achevées constatées au compte administratif (11,7 M€), le solde d'AP brut s'établit à 358,8 M€.

65,2 M€ euros ont été mandatés sur autorisations de programme en 2023, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2023 à 260,5 M€.

| <b>Stock brut au 31/12/2022</b> | <b>AP votées en 2023</b> | <b>Termes d'AP constatés</b> | <b>Solde AP brut au 31/12/2023</b> | <b>Mandats pluriannuel sur AP cumulés fin 2023</b> | <b>Dont mandats émis 2023</b> | <b>Stock net AP au 31/12/2023</b> |
|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------|-----------------------------------|
| 337,5 M€                        | 32,9 M€                  | 11,7 M€                      | 358,8 M€                           | 260,5 M€   | 65,2 M€                       | 98,2 M€                           |

### **1.2. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement étaient inscrites à hauteur de 89,1 M€ pour l'exercice 2023. Elles couvrent principalement des dépenses de modernisation et de rénovation du réseau d'assainissement, les adaptations induites par des aménagements de voirie, des dépenses d'équipement et les remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2023, le montant définitif des mandats émis s'établit à 82,9 M€.

#### **1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)**

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2023 à 65,0 M€.

Ces dépenses correspondent aux opérations ci-après.

- Les travaux de création du bassin de stockage « Austerlitz » se sont vus consacrer 23,7 M€.
- Les travaux de réhabilitation du réseau ont représenté 13,9 M€. Il s'agit :

- des travaux de réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 4,6 M€. En 2023, 3 577 branchements particuliers ont été diagnostiqués et 1 364 réhabilités ;
  - de la réhabilitation des ouvrages principaux pour 3,8 M€, dont 3,0 M€ pour la réhabilitation des collecteurs des secteurs Trocadéro et de l'Ouest et 0,8 M€ pour la réhabilitation du collecteur Bosquet ;
  - de 2,0 M€ euros pour des interventions de réhabilitation des collecteurs secondaires dans le secteur de la Tour Eiffel et du 3<sup>ème</sup> arrondissement ;
  - des diagnostics préalables à la réhabilitation des ouvrages pour 1,7 M€ ;
  - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 0,8 M€ concernant le secteur Alphanth et le passage Boudin ;
  - de la réhabilitation des petites lignes du secteur Sorbier-Amandiers pour 0,8 M€ ;
  - de la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les bois pour 0,2 M€.
- Les travaux de rénovation des stations de gestion locale dans le cadre de la refonte du système Gaaspar ont consommé 9,6 M€.
  - Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. 8,9 M€ lui ont été consacrés dont :
    - 5,5 M€ de réparation des ouvrages ;
    - 1,9 M€ de travaux de sécurité ;
    - 1,0 M€ d'études et de travaux dans les locaux sur les sites Delesseux, au lieu d'appel Mazas et au musée des égouts ;
    - 0,3 M€ au titre des réparations de la supervision du système Gaaspar ;
    - 0,1 M€ de travaux au musée des égouts pour la mise en place d'un système audio et la restauration des maquettes ;
    - 0,1 M€ pour les réparations de la station de pompage Vaugirard.
  - 5,0 M€ ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface, dont 4,9 M€ liés à de petits aménagements de voirie ou de l'espace public.
  - 2,3 M€ ont été dédiés à la réalisation d'études préliminaires et de certains travaux préparatoires en vue d'aménagements structurels.
  - Les dépenses de logistique s'élèvent à 0,7 M€ et concernent l'acquisition de mobilier et matériel d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériel nécessaire en période de crue, etc.).
  - Les dépenses d'équipement informatique s'élèvent à 0,6 M€ pour l'achat de petits matériels informatiques, logiciels et câbles pour les divers sites du service.
  - Les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 0,2 M€.

| <i>en M€</i>                             | <b>Chapitre<br/>20</b> | <b>Chapitre<br/>21</b> | <b>Chapitre<br/>23</b> | <b>TOTAL</b>   |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| <b>Bassin d'Austerlitz</b>               |                        |                        | 23,7 M€                | <b>23,7 M€</b> |
| <b>Travaux de<br/>réhabilitation</b>     | 1,7 M€                 |                        | 12,2 M€                | <b>13,9 M€</b> |
| <b>Gestion automatisée<br/>(GAASPAR)</b> |                        |                        | 9,6 M€                 | <b>9,6 M€</b>  |
| <b>Grosses réparations</b>               |                        |                        | 8,9 M€                 | <b>8,9 M€</b>  |
| <b>Aménagements de<br/>voirie</b>        |                        |                        | 5,0 M€                 | <b>5,0 M€</b>  |
| <b>Aménagements<br/>structurels</b>      | 0,8 M€                 |                        | 1,5 M€                 | <b>2,3 M€</b>  |
| <b>Logistique</b>                        |                        | 0,7 M€                 |                        | <b>0,7 M€</b>  |
| <b>Informatique</b>                      | 0,1 M€                 | 0,4 M€                 | 0,1 M€                 | <b>0,6 M€</b>  |
| <b>Amélioration des sables</b>           |                        |                        | 0,2 M€                 | <b>0,2 M€</b>  |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>2,7 M€</b>          | <b>1,1 M€</b>          | <b>61,2 M€</b>         | <b>65,0 M€</b> |

#### 1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16)

Les dépenses consacrées aux subventions, emprunts et dettes assimilées se sont élevées à 9,4 M€. Elles comprennent :

- les annuités de remboursement des emprunts bancaires contractés sur les exercices 2007, 2021 et 2022 (nature 1641) pour 4,3 M€ ;
- l'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour 3,3 M€ ;
- des annulations de titres à hauteur de 1,0 M€ ;
- le reversement au SIAAP de la part de subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie correspondant à sa participation dans les opérations en cours pour 0,9 M€.

#### 1.2.3. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 0,2 M€ et concernent le versement aux tiers ayant raccordé leur péniche au réseau d'assainissement.

#### 1.2.4. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat pour ordre de 6,1 M€ a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions reçues.

Parallèlement, ce montant a été crédité en recettes d'ordre, au chapitre 042 de la section d'exploitation.

#### 1.2.5. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales se sont élevées à 2,1 M€, dont 1,4 M€ de reprises d'amortissement de frais études suivis de travaux sur les exercices 2021 à 2022 et 0,7 M€ d'avances de commandes pour les immobilisations incorporelles.

### 1.3. Recettes d'investissement

Les titres émis au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 79,3 M€.

#### 1.3.1. Emprunts et subventions (chapitre 13 et 16)

Le montant total des emprunts et subventions perçus s'élève à 46,1 M€ et comprend l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2023 pour 26,9 M€.

Les aides en provenance de l'AESN se sont élevées à 15,1 M€ en 2023. Elles se répartissent en 82,5 % de subventions et 17,5 % d'avances.

Au chapitre 13 (subventions d'investissement) sont constatées 16,6 M€, dont :

- les subventions de l'AESN, d'un montant de 12,5 M€ (nature 13111), pour des travaux contribuant à la préservation du milieu naturel et le solde d'opérations antérieures ;
- les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancements. Elles se sont élevées à 4,1 M€, dont :
  - o 1,9 M€ correspondant au 3<sup>ème</sup> versement portant sur l'opération de création du bassin d'Austerlitz ;
  - o 1,3 M€ euros correspondant à la participation financière de l'aménagement du déversoir d'orage Alma Rive gauche ;
  - o 0,8 M€ correspondant au 4<sup>ème</sup> versement de la convention 31 relative à la rénovation des stations de gestion locale du système Gaaspar, aux diagnostics et réhabilitation des branchements particuliers ;
  - o 0,1 M€ correspondant au 3<sup>ème</sup> versement portant sur la refonte du poste central de supervision Gaaspar ;
  - o 0,1 M€ correspondant au 3<sup>ème</sup> versement de la convention 38 relative aux travaux d'investissement de faible montant.

Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), sont constatés 29,5 M€ qui comprennent :

- l'emprunt bancaire nécessaire au financement des dépenses d'équipement de l'exercice, à hauteur de 26,9 M€, contracté le 30 décembre 2023 auprès de La Banque Postale ;
- les avances ou « prêts à taux zéro » (nature 1678) d'un montant global de 2,7 M€, incluant la réhabilitation des secteurs tour Eiffel (0,5 M€) et Sorbier-Amandiers (0,5M€) ainsi que de l'égout pair avenue Bosquet (0,3 M€), et l'opération de réhabilitation des branchements particuliers du programme 2021 (0,6 M€) et du programme 2023 (0,7 M€).

#### 1.3.2. Les recettes en compte de tiers (chapitres 45)

0,1 M€ correspondant au versement par l'agence de l'eau de l'aide à reverser aux propriétaires de péniches ayant réalisé les travaux nécessaires au raccordement de leur bateau au réseau d'assainissement.

### 1.3.3. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) \_

1,0 M€ a été affecté à la section d'investissement à partir du résultat de la section d'exploitation constaté au compte administratif 2022 (nature 106).

### 1.3.4. Les amortissements (chapitre 040) \_

30,0 M€ proviennent de la section d'exploitation, au titre des amortissements (opération d'ordre).

### 1.3.5. Les opérations patrimoniales (chapitre 041) \_

2,1 M€ ont été titrés au chapitre 041. Cela correspond transfert des frais d'études suivies de travaux sur le compte de travaux pour les exercices 2021 et 2022 (nature 2031) pour 1,4 M€ et à la récupération d'avances (nature 238) pour 0,7 M€.

Un montant identique est constaté symétriquement en dépenses d'investissement.

## **1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement**

### 1.4.1. Le solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 82,9 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 79,3 M€ ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2023 de la section d'investissement est déficitaire d'un montant de 3,5 M€ ;
- l'excédent cumulé constaté à la fin de l'exercice 2022 était de 2,2 M€.

Le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève donc à 1,3 M€ hors restes à réaliser. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2024 en dépense de la section d'investissement (D 001).

### 1.4.2. Les restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 0,8 M€ sur les chapitres 20, 21 et 23. Il correspond aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2023 et sera repris au budget supplémentaire 2024, en dépenses d'investissement.

## **2. SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 104,0 M€ lors du budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Au terme de l'exercice :

- le montant des mandats émis et rattachés est de 93,2 M€. Le taux de consommation des crédits des opérations réelles atteint 97,0 % ;

- le montant des titres émis est de 103,3 M€. 99,8 % des recettes réelles prévues ont été titrées.

## **2.1. Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 93,2 M€.

### 2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 56,0 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 36,7 M€ et le montant des crédits mandatés est de 35,4 M€, soit un taux de consommation de 96,4 %.

Les dépenses les plus significatives sont décrites ci-après.

- Les fluides ont représenté 14,7 M€, dont 13,7 M€ d'eau non potable (nature 60611) et 1,0 M€ d'autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé sur les natures 60612, 60613 et 60614) pour alimenter les usines, l'atelier, le magasin et l'ensemble des autres sites du service technique de l'eau et de l'assainissement.
- Le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) s'élève à 7,5 M€.
- Les dépenses d'entretien et de maintenance (natures 615 hors 61551) s'élèvent à 6,3 M€. Elles sont constituées à 65,7 % de frais de curage et de réparation du réseau d'assainissement (4,1 M€), à 32,6 % de frais de maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d'interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique (2,0 M€). Les 1,7 % restants sont dédiés aux opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision de palans, chariots, élingues, pinces d'accroches etc.), aux vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) ajoutées aux réparations de véhicules (0,1 M€).
- Les dépenses au compte 604 correspondent aux prestations de services pour le compte de tiers. Les dépenses s'élèvent à 1,3 M€ en 2023. Elles donnent lieu à recettes sur la nature 704, sous forme d'avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d'opération.
- La fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063) s'établit à 1,1 M€.
- Les frais de carburant ainsi que de location et d'entretien des véhicules ont représenté 1,1 M€ (natures 6066, 6135 et 61551).

- Les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1,0 M€, dont :
  - 0,7 M€ pour des inspections télévisées dans le réseau et des interventions d'assistance technique ;
  - 0,4 M€ pour des analyses, notamment la recherche du virus SARS-CoV-2 sur eaux usées réalisée par la régie Eau de Paris.
- Les frais d'assurance en responsabilité civile se sont établis à 0,8 M€ (nature 6168).
- Les frais de nettoyages des locaux ont atteint 0,3 M€ (nature 6283). Ils sont en augmentation depuis la crise sanitaire.
- Les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 0,2 M€, dont 0,1 M€ pour l'effort de formation poursuivi sur les biocides, les habilitations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (Catec) et les premières sessions de maintien des acquis des compétences Catec pour les agents amenés à descendre dans le réseau.

### 2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un montant de 25,2 M€ a été mandaté en dépenses de personnel (rémunération et charges sociales incluses) sur 25,7 M€ de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 98,1 %.

### 2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 0,9 M€ de crédits ouverts en 2023, 0,8 M€ ont été consommés.

- 0,5 M€ ont été mandatés sur la nature 6743 au titre de l'aide internationale par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes :
  - dans le cadre des aides d'urgence, 100 000,00 euros versés à l'ONG Acted pour une intervention humanitaire d'urgence suite aux inondations survenues dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023 en Libye ;
  - un 1<sup>er</sup> versement, d'un montant de 90 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Urbamonde France pour son projet de gestion intégrée du risque inondation à Wakhinane Nimzatt – Ndiarème Limamoulaye, région de Dakar, ville de Guédiawaye au Sénégal ;
  - un 1<sup>er</sup> versement, d'un montant de 90 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Chaîne de l'espoir pour son projet « Un environnement scolaire sain et salubre pour une éducation de qualité à Lomé » au Togo ;
  - un 1<sup>er</sup> versement, d'un montant de 90 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Moriya pour son projet « Wash Sakoula » dans le département de Ouagadougou, lieu-dit Sakoula au Burkina-Faso ;
  - dans le cadre de la coopération décentralisée sur conventions, 41 989,00 euros, à l'ONG Adice et à la Région de Nouakchott pour le projet d'agriculture urbaine à Nouakchott en Mauritanie ;
  - un 2<sup>ème</sup> versement, d'un montant de 30 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Initiative développement pour son projet de gestion intercommunale

des services de l'hygiène et de l'assainissement dans le département du Mono au Bénin ;

- le solde, d'un montant de 10 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Agis, Note Innove (ANI) pour son projet d'approvisionnement en eau potable et sanitaires de sept localités défavorisées de la Lekié au Cameroun ;
  - le solde, d'un montant de 5 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Kynarou pour son projet d'accès durable à l'eau et à l'assainissement dans cinq villages du district de Salem en Inde ;
  - 2 500,00 euros hors « loi Oudin » au bénéfice de l'association Enlarge Your Paris pour son projet « Ménage ton canal édition 2023 ».
- 0,2 M€ ont été dépensés sur la nature 678, notamment au SIAAP en règlement des frais de gestion 2022.
  - 0,1 M€ correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs, lors de l'ajustement des soldes de comptes de tiers (nature 673).

#### 2.1.4. Les charges financières (chapitre 66)

Un montant total de 1,8 M€ a été mandaté au titre des intérêts courants (nature 66111) et des intérêts courants non échus (nature 66112) sur les emprunts bancaires conclus en 2007, 2021 et 2022.

#### 2.1.5. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, d'un montant de 30,0 M€.

Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

#### 2.1.6. Restes à réaliser

Le montant des restes à réaliser s'élève à 0,2 M€ sur le chapitre 011. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2023 et seront repris au budget supplémentaire 2024.

## **2.2. Recettes de fonctionnement**

Les recettes constatées sur la section d'exploitation totalisent 103,3 M€ pour un montant prévisionnel de 103,5 M€ (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 99,8 %.

#### 2.2.1. Redevance d'assainissement et autres prestations de services (chapitre 70)

Les recettes titrées sur le chapitre 70 s'élèvent à 93,8 M€.

- La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 73,6 M€. L'augmentation de la consommation d'eau potable constatée par Eau de Paris par rapport à leur prévisions 2022 (156 Mm<sup>3</sup> au lieu de 150 Mm<sup>3</sup>) a entraîné une augmentation de la redevance également sur

l'exercice 2023. La part « collecte » reversée par Eau de Paris s'élève ainsi à 71,6 M€ au lieu de 69,4 M€ initialement prévus au budget primitif 2023. Par ailleurs, la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure s'élève à 2,0 M€.

Une hausse significative de la redevance « part collecte » a été constatée en 2023 par rapport à 2022, à hauteur de 11,2 M€ après les baisses de consommation d'eau potable enregistrées depuis 2019 et l'impact de la crise sanitaire depuis 2020.

- Le versement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris (nature 7063) s'élève à 18,2 M€.
- En lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des prestations effectuées pour le compte de tiers s'élèvent à 1,3 M€ (nature 704).
- 0,4 M€ (nature 7068) a été perçu en 2023 pour des prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau).
- 0,3 M€ a été versé par le budget annexe de l'eau au titre des frais de gestion de l'exercice 2023 (nature 7087).
- 0,1 M€ a été comptabilisé pour la mise à disposition de personnel lors d'interventions en égout (nature 7084).

#### 2.2.2. Produits divers de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent à 2,1 M€. Elles recouvrent les redevances payées pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie et informatiques.

#### 2.2.3. Primes d'exploitation versées par l'agence de l'eau Seine Normandie et autres subventions (chapitre 74)

1,1 M€ a été perçu en 2023 au titre de la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental (nature 747).

#### 2.2.4. Produits exceptionnels (chapitre 77)

0,2 M€ a été titré, correspondant à des dégrèvements, des remboursements pour trop-perçu de provision de compte de tiers et des pénalités (chapitre 77).

#### 2.2.5. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre les opérations d'ordre de transfert entre sections qui s'élèvent pour 2023 à 6,1 M€.

### **2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation**

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 93,2 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 103,3 M€ ;
- le résultat de l'exercice 2023 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 10,1 M€.

Compte tenu de l'excédent d'exploitation reporté fin 2022 (0,5 M€), le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2023 représente 10,6 M€.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2024. Il sera inscrit en partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris